

## Manuel de survie du propriétaire forestier varois





«Les forêts privées sont gérées durablement »



# Comment un propriétaire forestier peut-il vendre son bois ?

#### Sur pied

 L'acheteur fait son affaire de l'abattage, du débardage, du façonnage et de l'enlèvement



- Stères ou bûches tronçonnées, éventuellement fendues et/ou livrées
- Billes, Rondins ou billons bord de route
- Rarement scié (plots, avivés, poutres, planches...)
- Le propriétaire fait son affaire du façonnage



## Il y a quatre catégories principales d'acheteurs possibles :

- Un particulier
- Un Exploitant Forestier
- Un Entrepreneur de Travaux Forestiers
- Parfois directement à un industriel de la première transformation



Contrat de vente obligatoire dans tous les cas





# À qui un propriétaire forestier peut-il vendre son bois sur pied ?

## 1. <u>Directement à un particulier</u>

 pour ses besoins propres (maximum raisonnable par an) qui fera son affaire de l'abattage et du transport, contrat de vente obligatoire ce qui permet de lever la présomption de salariat

## 2. Principalement à un Exploitant Forestier:

 c'est un négociant qui exécute ou sous-traite l'abattage et le transport et revend le bois à ses clients finaux

## 3. <u>Éventuellement à un Entrepreneur de Travaux Forestiers</u> (ETF)

- si cette activité n'est qu'une part annexe de son activité) :
   c'est un bûcheron (ou bouscatier)
- **4.** En confiant la gestion à un mandataire (coopérative, ASL, expert ou gestionnaire forestier)
  - Qui vendra la coupe à un exploitant forestier en surveillant la bonne réalisation du contrat

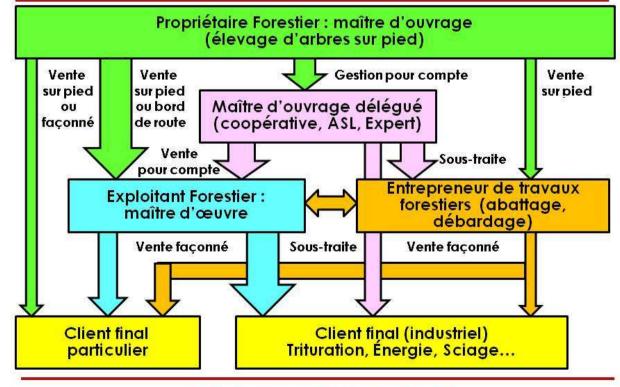
Contrat de vente obligatoire dans tous les cas



«Les forêts privées sont gérées durablement »



## Des relations contractuelles en cascade





Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

«Les forêts privées sont gérées durablement »



# Beaucoup d'acteurs, d'intermédiaires... des risques de dérives, des sources de litiges

- Une filière économiquement fragile en cours de mutation
- Beaucoup de très petites entreprises mal armées pour faire face à la « révolution » indispensable et au changement de dimension
- Capacité d'investissement limitée, trésorerie tendue
- Pratiques « artisanales » à structurer et normaliser

### **+++**

- Des contrats écrits « légers » succédant aux traditions « orales » et aux « top-là » paysans
- Des incompréhensions « naturelles »
- Des résultats pas toujours conformes aux attentes des propriétaires
- Des insatisfactions, des litiges, des défauts de paiement, une mauvaise image qui nuit à tous les acteurs...

... y compris aux propriétaires forestiers privés



«Les forêts privées sont gérées durablement »



# Les étapes d'une (bonne) vente d'une coupe de bois

#### Avant la coupe :

- Décider de faire une coupe et s'assurer de la légalité de la coupe
- Estimer les différents **débouchés** (où iront les bois ? Tri ?...)
- Estimer les volumes et la valeur potentielle (marc hé, affective... le pris de la tranquillité)

#### Mettre la coupe en vente :

- La décrire
- Marteler
- Sélectionner les acheteurs et leur faire visiter la coupe
- Négocier les conditions techniques et financières
- Choisir l'acheteur parmi les concurrents (critères : qualité, prix, confiance ?)
- Établir le **contrat** et le signer (contrat acheteur ? Contrat Fransylva ?)

#### Pendant la coupe :

- Suivre le chantier, contrôler les quantités (caméras, tickets de pesée...)
- Après la coupe :
  - Contrôler le respect du contrat (état des lieux, rémanents, pistes...)
  - Facturer et se faire payer





# Décider de faire une coupe et s'assurer de sa légalité (rappels)

### Code Forestier:

- Documents de gestion durable (DGD) :
  - Plans Simples de Gestion (PSG)
  - Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)
  - Règlement Type de Gestion (RTG)
- Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), annexes vertes...
- Code de l'Urbanisme : Espaces Boisés Classés (EBC)
- Code de l'Environnement: sites classés...
- · Les autorisations et déclarations nécessaires (ou pas), dessertes...
- Rôles et missions des organismes publics (CRPF, DDTM, DREAL...)
- Coupe légale et illégale, coupe licite et illicite...
- Les coupes rases (autorisations) :
  - Code Forestier: obligation de replanter si pas de régénération sous 5 ans
  - Respecter le SRGS (limites)
  - Dispositions spécifiques départementales (décrets préfectoraux)

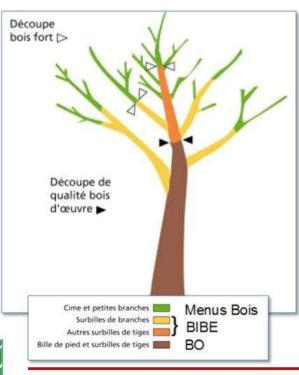


Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

«Les forêts privées sont gérées durablement »



## Estimer les différents débouchés



- Tout est bon dans l'arbre, mais il faut trier pour mieux le valoriser :
  - Bois d'œuvre (BO)
  - Bois d'industrie (BI)
  - Bois énergie (BE)
- Dépend des essences (feuillus, résineux)
- Dépend de l'âge et donc des dimensions (diamètre, longueur et forme du tronc...)
- Dépend des transformateurs potentiels locaux ...



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

«Les forêts privées sont gérées durablement »



## Exploiter: couper n'est pas jouer, il faut trier

- Exploitation une forêt c'est couper du bois, c'est aussi le débarder et le transporter,
- Ce devrait être aussi, le trier afin de classer les différentes qualités suivant leur destination : bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie... afin de mieux le valoriser





«Les forêts privées sont gérées durablement »



# Débouchés principaux (Var)

- Feuillus:
  - Chêne vert et chêne pubescent → bois de chauffage
  - Chêne liège → démasclage de l'écorce, autres usages du bois
- Résineux:
  - Pin d'Alep (départements littoraux) :
    - Trituration (pâte à papier) : Fibre Excellence (Tarascon)
    - · Bois énergie (bois énergie) : Uniper (Gardanne), Sylviana (Brignoles)...
    - Bois d'industrie (palettes)
    - Très bientôt: bois d'œuvre mais la filière devra se développer de l'amont à l'aval (sylviculture pour produire du gros bois, tri à la récolte, scieries, charpentiers, prescripteurs, acheteurs...) et de l'aval à l'amont pour le prescrire et le demander
  - Autres résineux (Haut Var) : pins sylvestres et maritimes, mélèzes : bois d'œuvre
- Autres essences: pins pignons, cyprès, châtaigniers, aulnes...
- Essences précieuses...





# Décrire la coupe, le mode de vente, les contraintes et les exigences techniques

- Limites de parcelles, savoir les repérer (cadastre, GPS...)
- Places de dépôt, contraintes, pentes, cours d'eau, sol...
- Dessertes:
  - autorisations d'utiliser les pistes DFCI, les chemins ruraux, les voies privées...
  - obligations de remise en état...
  - Accès routiers (restrictions de tonnages, points noirs, lotissements...)
- Mode de vente : en bloc ou à l'unité de produit
- Essences
- Traitement des rémanents ? Arbre entier ? Tri ?
- Martelage...
- Estimer les quantités



«Les forêts privées sont gérées durablement »



## Que faire des rémanents ?



- Petit bois non commercialisable après abattage des troncs et démantèlement des houppiers.
- Matière organique qui participe à l'enrichissement des sols.
- Protection des jeunes plantules dans l'entrelacs des branches et source de graines pour la régénération.
- Mais aussi matériaux très combustibles : risques d'incendie.
- Le CRPF PACA a rédigé une doctrine







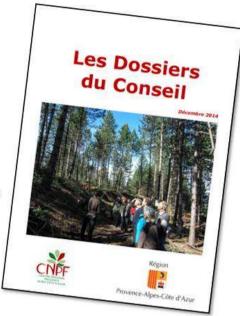
# Doctrine CRPF sur les rémanents de coupe

### Recommandations du CRPF:

- Éviter l'exportation complète
- Éviter la mise en andains
- Éviter si possible le brûlage
- Exiger le démantèlement
- Laisser les rémanents répartis sur le sol ne les broyer que si c'est nécessaire

### · Options:

- Les laisser dispersés sur le parterre de la coupe
- Les laisser dispersés après démantèlement
- Les broyer à même le sol (gyrobroyeur)
- Les récolter pour en faire des plaquettes
- Exploiter l'arbre entier (broyage direct)
- Les ratisser et les rassembler en tas ou andains
- Les rassembler et les brûler





Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

«Les forêts privées sont gérées durablement »



## Broyage des rémanents

• Les nutriments restent sur place et nourrissent le sol







«Les forêts privées sont gérées durablement »

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var



## **Exploitation arbre entier**

- Très peu de rémanents resteront au sol
- Débardage vers une place de déchiquetage et chargement dans un camion à fond mouvant (3 engins travaillent simultanément)







«Les forêts privées sont gérées durablement »



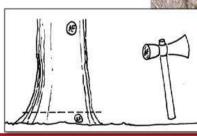
## Marteler

## Pourquoi marteler?

Pour identifier soit les arbres à abattre, soit les arbres à conserver

### Comment marteler?

- Au marteau de forestier
- En faisant une encoche (arbres à abattre)
- À la bombe de peinture (on peut alors imaginer donner des instructions plus précises : destination du billon de pied, direction de chute...)
- Marteler à 1 m30 mais aussi sur la
- souche afin de pouvoir contrôler que ce sont bien les arbres marqués qui ont été abattus









## Entrer en négociation commerciale

- Sélectionner les acheteurs potentiels et leur faire visiter la coupe
- Estimer la valeur (coûts, valeur patrimoniale et/ou sentimentale) et estimer le prix de vente (marché ? Objectif ? Minimum ?)
- Négocier les conditions techniques et financières
  - Difficultés (pentes, distances de débardage, pistes, dessertes...)
  - Traitement des rémanents (broyage, arbre entier...), Tri pour bois d'œuvre
  - Comment suivre et vérifier les quantités prélevées (attention aux unités et au poids selon le taux d'humidité, plus on attend, il sèche et moins il pèse)
  - Acomptes, chèques de caution, retenue de garantie, paiement du solde...
  - Qui payera la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) ?
  - Enfin, s'entendre sur les tarifs (par essence, par usage et qualité, par unité...)
- Choisir l'acheteur : mise en concurrence
  - Attention aux ententes, aux risques de faillites...
  - Évaluer les engagements, les garanties et leur crédibilité (faillites !!!)
- Établir le contrat et le signer
  - Ne pas signer n'importe quoi (sur un bout de papier !!!)
  - Le contrat de vente standard de Fransylva

«Les forêts privées sont gérées durablement »



# Ne pas signer n'importe quoi

FRANSYLV

	PRIX PAIEMET (: 6 € la tonne de pins ; 11 € le stère de c	91	
Company State of Stat	L'ACQUEREUR S'ENGAGE A PATER SUIVANT LES MODAL	-e	P
e US SOUSSIONES.	Observations:		. 0
VICTORS CANADO	Arbres à conserver :		J
erior electric Balls ( weight	Autres conditions particulières:		* 2012
It a and converse or qui sort.  Les lots de boit strat sur la commune de la converse de la conve	S CAIVA		
Coods: 10, US CHO	FAIT A bronch (le:09/09/2015) allons prochainement exploiter des parcelles de b	The same of the sa	1

al, des parcelles de bois.

Nous pouvons vous proposer de faire une éclaircie de bois, au prix de 10€ # tonne. avec si vous le désirez un acompte substantiel ou un paiement comptant à la signature qui contrat, après aluation de la situation, afin de vous garantir les enlèvements de bois.

PS : Dans le communications vous auriez déjà signé un contrat avec une société concurrente et que les conditions financiares n'élater : pas celles souhaitées, sachez que vous pouvez résilier celui à partir du moment où aucun acomaten a été versé.



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var



# Coupe rase ? Légale ? Volume ? Être précis, chantier jamais fini...

Les lots de bols situé sur la commune de : Département : 83

Lieu-dit : N° parcelle : Superficie : Superficie : L'acheteur ou le propriétaire fera son affaire personnelle de toutes formalités administratives, légales, réglementaires exigées par la législation en vigueur, à telle fin que le vendeur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit.

PRIX PAIEMENT : 6 € la tonne de pins ; 11 € le stère de chêne

L'ACQUEREUR S'ENGAGE A PAYER SUIVANT LES MODALITES SUIVANTES

roret Privée Françoise

Gratuit mais contrepartie non exécutée

«Les forêts privées sont gérées durablement »

LE DELAI D'EXPLOITATION EST AINSI FIXE: MODALITES à compter de la signature.

PRIX PAIEMENT: Gratuite du bois contre brayage.

L'ACQUEREUR S'ENGAGE A PAYER SUIVANT LES MODALITES SUIVANTES: FIN DE CHANTIER.

Observations: avant fin de cembre l'entropsise sedagage de la crosponsabilité arbres à conserver: Tous les feur les dans la mésure du possible

Arbres à conserver: Tous les feur les dans la mésure du possible

Autres conditions particulières: les chanes casses seront abattus et ballotes

Brayage fareshier partiel autoir de la chapelle of du bard de la cha



Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var



## Prix et coûts : entre l'enclume et le marteau

### Propriétaire producteur de la ressource :

- Rentabilité du foncier (acquisition, patrimoine...)
- Coûts de la sylviculture (travaux, gestion...)
- Le prix de la tranquillité (valeur sentimentale)

#### Récoltant:

- Amortissement des investissements (équipements, engins, camions...)
- Frais généraux administratifs et d'encadrement, locaux
- Impôts et taxes
- Coûts variables liés aux unités récoltées et au temps passé
  - Coûts de personnel d'exploitation salarié et sous-traitants (salaires, charges, conaés et absences, formation, EPI...)
  - Difficultés d'exploitation (pentes, dessertes, distances, exigences de qualité...)

## Client première transformation :

- Prix de marché des « matières premières »
- Coûts de transformation
- Prix de marché des « produits/services transformés »

«Les forêts privées sont gérées durablement »



## Exemple de constitution des prix

# Constitution du prix HT de la plaquette (observations des Cofor 83, avril 2015)

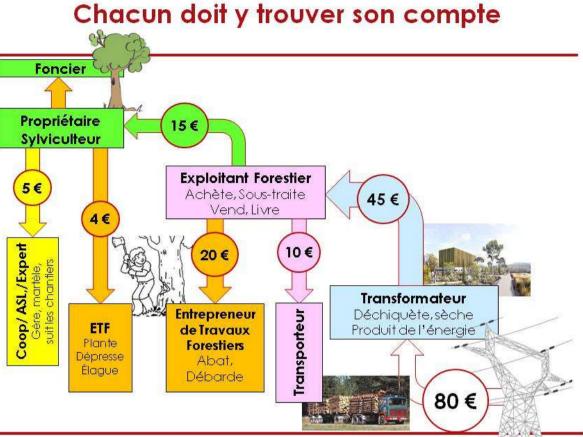
U	servanoris des coloros,	aviii 2013)	
-	Gestion de la ressource	2à 6€/T	5%
-	Bois sur pied	10 à 20 €/T	17%
	Exploitation	15à30€/T	26%
-	Livraison plateforme	5 à 20 €/T	14%
-	Déchiquetage	10à 15€/T	14%
	Séchage et stockage	5à10€/T	9%

Coût départ plateforme : 90 à 110 €/T à 25 % humidité

+ Livraison chaufferie 5 à 30 €/T 15%

Soit de 0,027 à 0,038 € HT par KWh livré en chaufferie





# Suivre le chantier et faire respecter le contrat

«Les forêts privées sont gérées durablement »

Contrôler le respect du contrat

Contrôler les quantités

Attendre la fin de la coupe avant la vidange

Compter les camions (date et volume)

- Tickets de pesée (attention au délai d'enlèvement : bois vert -> bois sec)

- Pratiques limites

Estimation des défauts, dégâts...

Restauration éventuelle des pistes

Facturer et se faire payer

Acomptes

Paiement du solde

Retenue de garantie





